

Àle

Signature :

M. Mme

Le présent formulaire peut être envoyé soit par courrier à l'adresse postale, soit par courriel à privacy@pictobello.com avec comme objet du message électronique « EFFACEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES ».

NOTIFICATIONS IMPORTANTES.

Pour demander l'effacement de vos données personnelles, il faut être en présence de l'un des motifs suivants :

- Les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement ;*
- Vous avez retiré son consentement à ce que ses données soient traitées et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;*
- Vous vous opposez au traitement et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement et/ou vous exercez votre droit spécifique d'opposition en matière de marketing direct (y compris le profilage) ;*
- Les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement illicite ;*
- Les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale (du droit de l'Union ou du droit de l'État membre) auquel le responsable du traitement est soumis ;*
- Les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information qui s'adressent aux enfants.*

Nous attirons toutefois votre attention que l'effacement des données n'est toutefois pas applicable dans les cas suivants :

- Lorsque le traitement est nécessaire à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;*
- Lorsque le traitement est nécessaire pour respecter une obligation légale qui requiert le traitement prévu par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis, ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont serait investi le responsable ;*
- Lorsque le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique ;*
- Lorsque le traitement est nécessaire à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des statistiques et pour autant que le droit à l'effacement est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs de traitement en question ;*
- Lorsque le traitement est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.*

Voies de recours

Si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue, vous pouvez :

1. dans un premier temps, nous exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

2. dans un second temps, si vous demeurez insatisfait de la décision, vous pouvez adresser une plainte ou une demande auprès de l'Autorité belge de la Protection des données située à rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles, <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>.